

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 28 mars 2012 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : ETSX1230185S

La présidente du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer, signée le 30 mai 2005 et approuvée, par arrêté en date du 22 juin 2005 ;
Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,

Décide :

M. Jérôme VIGUIER, partageant de façon transitoire les fonctions de directeur de la direction de la santé publique ainsi que l'encadrement des départements observation, veille et documentation et formation et démographie des professionnels de santé, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

1. Dans le cadre de la commande publique :
 - les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
 - les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché ;
 - les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.
2. Dans le cadre de l'intervention : la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant inférieur à 400 000 €.
3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :
 - les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
 - les états de frais d'un intervenant extérieur ;
 - les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché ;
 - les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} avril et prendra fin le 30 juin 2012. Elle sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 mars 2012 en trois exemplaires.

La présidente du conseil d'administration,
A. BUZYN